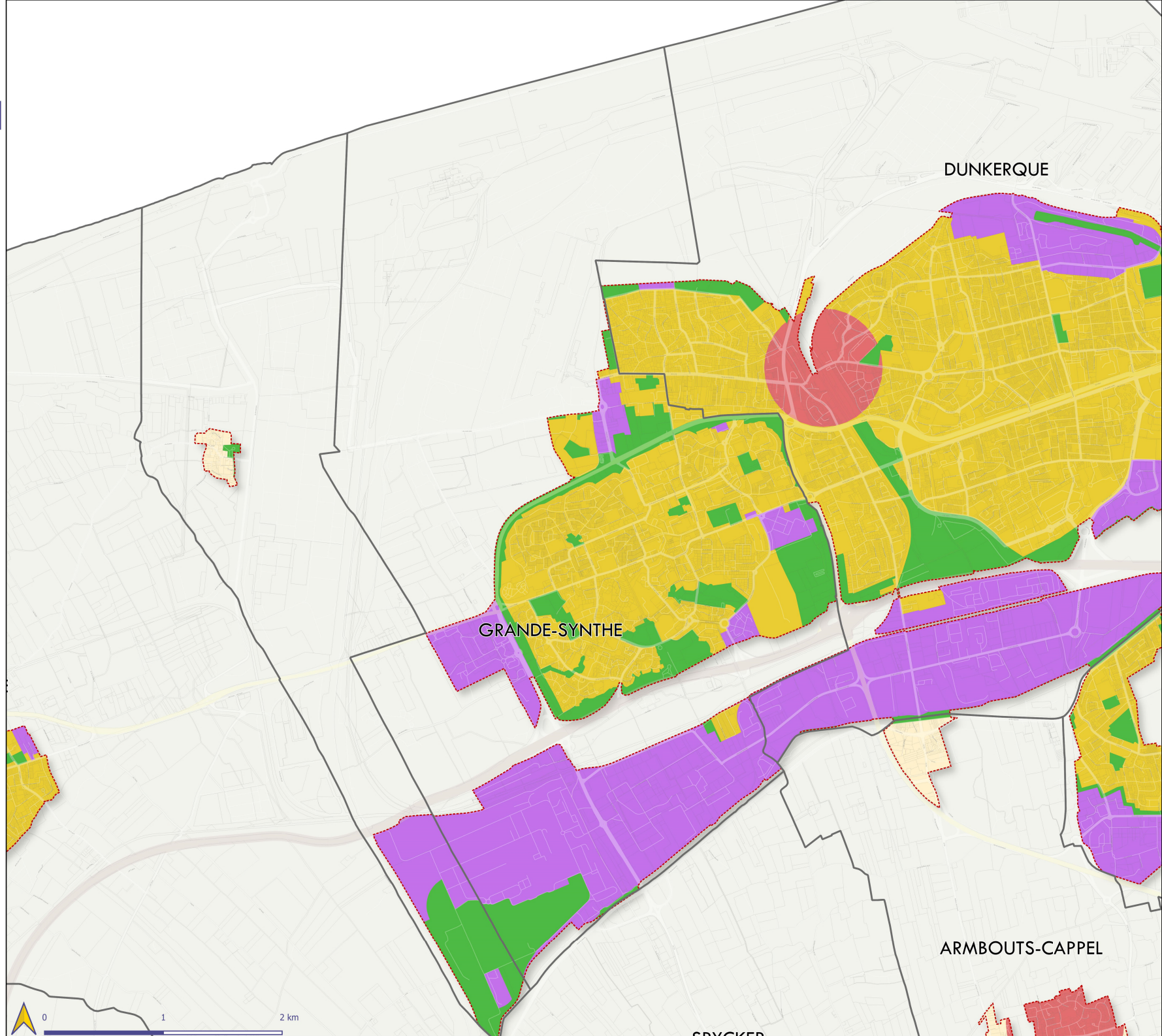


Plan de zonage : PUBLICITE

GRANDE-SYNTHÉ



- ZP1 : Le patrimoine naturel
- ZP2 : Le patrimoine architectural
- ZP3 : Centre ville et quartiers résidentiels  
(-10 000 habitants hors UU)
- ZP4 : Centre ville et quartiers résidentiels  
(-10 000 habitants dans UU et + 10 000 habitants)
- ZP5 : Zones d'activités, zone portuaire  
(-10 000 habitants dans UU et + 10 000 habitants)
- Limite du territoire aggloméré

Source  
IGN

mesures & perspectives  
ARMBOUTS-CAPPEL

02/06/2022



SPYCKER